



PAS DE RÉPIT POUR **L'ACTION !**



SE MOBILISER
POUR NOTRE AVENIR
P.5



ENQUÊTE XXL SUR L'EPS :
PLUS DE 51 000 RÉPONSES !
P.6-7



MOUVEMENT INTER 2022,
DES CRAINTES CONFIRMÉES !
P.10



PRATIQUE SOCIALE
DE RÉFÉRENCE : QUÉSAKO ?
P.12-14

« COMME NOUS, REJOIGNEZ LA CASDEN, LA BANQUE DE LA FONCTION PUBLIQUE ! »

Mark, Marie-Elisabeth, Pierrick, Aurélie, agents de la Fonction publique



PARTENAIRE PREMIUM

casden.fr



Retrouvez-nous chez

**BANQUE
POPULAIRE** 

/ SOMMAIRE /

Édito

// 4

- Faites l'École pas la guerre !
- Se syndiquer pour la culture commune !



Action

// 5

- Se mobiliser pour notre avenir

Métier

// 6-7

- Enquête XXL sur l'EPS : plus de 51 000 réponses !
- Une enquête XXL sur l'EPS : du jamais-vu !

Emploi

// 8

- Plan d'urgence pour l'École : dynamiser les luttes pour obtenir un collectif budgétaire pour l'éducation !



Égalité

// 9

- Une égalité enfin en actes

Corpo

// 10-11

- Mouvement Inter 2022, des craintes confirmées !
- Remboursement forfaitaire PSC : attention vigilance !
- Modalités d'affectation des stagiaires
- Enquête contractuels alternants



Péda

// 12-14

- Pratique sociale de référence : quésako ?

UNSS

// 15

- Sport Scolaire : un protocole UNSS enfin !
- Équipements : les propositions du SNEP-FSU portées aussi par d'autres acteurs



Actualités

// 16-18

- Natation : nouvelle note de service du 28/02/2022
- Savoir Nager, savoir rouler : des outils de communication pour les ministères JS et EN
- De l'importance de notre souveraineté !
- STAPS : 5 millions débloqués par la ministre
- Voyages scolaires au ski : ces établissements qui ont bifurqué

News

// 19

- Et pendant ce temps là...
- Appel de la FSU avant le 1^{er} tour de l'élection présidentielle - 16/03/2022
- Équipements



SE SYNDIQUER POUR LA CULTURE COMMUNE !

Chaque matin, avec conviction, nous retrouvons nos élèves pour assurer leur réussite, leur transmettre des pans de culture sportive et artistique, les préparer à leur vie de femmes et d'hommes, de travailleurs-ses, de citoyens-nes. Mais pour cela, il faut des conditions adaptées, facilitantes, dignes. Le SNEP-FSU agit au quotidien avec la profession en ce sens : baisse des effectifs par classe, équipements sportifs écologiques et adaptés, respect des droits des enseignant-es...

Alors regroupons-nous, syndiquons-nous : l'École a tout à y gagner !

Édito



FAITES L'ÉCOLE, PAS LA GUERRE !

La guerre en Ukraine est venue largement entamer nos convictions d'une paix durable. Nous ne pouvons que rappeler notre attachement fondamental à la paix, et une fois de plus, ce sont les populations civiles qui sont les premières victimes

dans les conflits. Le SNEP-FSU affirme son soutien à la population ukrainienne qui subit les bombardements, obligée de fuir ou de combattre, mais aussi à la population russe qui manifeste son opposition à l'invasion de l'Ukraine décidée par Poutine. La France se doit d'accueillir les réfugiés ukrainiens et, de la même façon, elle doit s'engager à accueillir les milliers de réfugiés qui fuient aujourd'hui la misère et/ou les conflits armés existant à plusieurs endroits du globe.

Ces guerres, ces crises ne sont que le reflet de l'évolution de nos sociétés et d'un système à bout de souffle. Nos sociétés sont pilotées par l'exploitation humaine et par une volonté de domination économique toujours plus grande d'une minorité. Elles se trouvent aujourd'hui à un point de rupture imposant que d'autres choix soient faits : politiques, économiques, sociaux et écologiques.

A quelques semaines de l'élection présidentielle en France, il est nécessaire de rappeler nos valeurs : solidarité, progrès social, tolérance et nos revendications qui comprennent les changements nécessaires pour rompre avec la politique économique actuelle, source d'inégalités grandissantes.

Nous devons utiliser tous les leviers de lutte : dans les établissements, par la grève et les manifestations et dans les urnes pour nous faire entendre.

Il n'y a pas de fatalité !



✉ coralie.benech@snepfusu.net

Ce bulletin contient un encart sous la forme d'une plaquette de 6 pages.



SE MOBILISER POUR NOTRE AVENIR

La guerre en Ukraine, déclenchée par Poutine, inquiète et rend anxiogène le climat international. Le SNEP, avec la FSU, milite et se mobilise pour la paix. La FSU affiche son soutien au peuple ukrainien, mais aussi aux populations russes qui s'expriment contre la guerre. Ce conflit met en exergue les limites du système capitaliste mondialisé, les limites de l'armement et repose très clairement les questions de souveraineté énergétique et alimentaire en Europe. Pour autant, les questions politiques, économiques et sociales, mises sous l'éteignoir médiatique du fait de la guerre, ne peuvent être abandonnées. Il est de notre responsabilité de les faire vivre dans le débat avant des présidentielles qui dessineront notre avenir pour les cinq prochaines années. Continuer à porter nos revendications est donc primordial pour peser d'une manière ou d'une autre sur les programmes des candidat-es.

Après une journée du 8 mars pour les droits des femmes et l'égalité notamment salariale, les marches climat du 12 mars, se dessinait la journée interprofessionnelle du 17 mars pour l'augmentation des salaires et des pensions. Les personnels de l'Éducation Nationale y étaient invités à faire entendre leurs revendications pour la revalorisation du métier. A. De Montchalin, à la veille de cette mobilisation, annonçait une revalorisation indiciaire à l'horizon de l'été 2022, sans en

donner la hauteur. Sans collectif budgétaire en discussion et avec une inflation de près de 4 %, il est à douter que cette annonce ne porte quelques perspectives heureuses que ce soit. C'est le jour même de la mobilisation que le Président-candidat Macron a choisi de présenter son programme... Un programme ultra libéral assumé, mais aussi un programme pour l'éducation qui ressort les vieilles lunes de la droite en allant encore plus loin :

- destruction programmée de la voie professionnelle pour un faire un centre de formation adéquationniste avec les besoins en emplois locaux,
- recrutement par les chefs d'établissement,
- salaires au mérite,
- revalorisation pour celles et ceux qui accepteront des tâches et missions supplémentaires,
- affichage des résultats classe par classe pour permettre aux parents de comparer et de juger du travail des enseignant-es...

Le tout avec un recul de l'âge légal de départ en retraite porté à 65 ans... Une attaque sans précédent du système éducatif, avec en prime des insultes et un mépris total envers les enseignant-es qui seraient pour une part des fainéant-es.

Nombreux sont celles et ceux qui hésitent encore à se rendre aux urnes tant les

« choix » sont quelquefois compliqués parce que ne correspondant pas à nos valeurs et principes. Parce que fatalistes, parfois, nous ne voyons pas les alternatives. Toutefois, une chose est sûre, un barrage est à opérer pour faire face à certains programmes, tant ils peuvent être dévastateurs pour notre modèle social, notre protection sociale, notre système éducatif, tant ils véhiculent d'idées nauséabondes. En bout de course, c'est notre capacité à avoir une société rassemblée où règne la paix sociale, la justice et l'équité qui sera attaquée si nous ne nous mobilisons pas.

Continuer de se mobiliser autour des DHG en berne, contre les suppressions de postes, les heures supplémentaires imposées, un système de mutation qui ne permet plus une mobilité choisie, une formation initiale qui ne cesse d'être attaquée, une formation continue affligeante, des conditions de travail qui se dégradent d'année en année, pour une revalorisation des salaires et des métiers,... est une condition nécessaire pour faire entendre une tout autre vision du système éducatif et nos revendications. Investir tous les lieux et les moments pour porter ces exigences dans la période afin de nourrir le débat démocratique dont nous sommes trop privé-es, c'est participer de cette campagne présidentielle et dire ce que nous voulons.

ENQUÊTE XXL SUR L'EPS : PLUS DE 51 000 RÉPONSES !

UNE DEMANDE SOCIALE FORTE QUI LÉGITIME LE BESOIN DE PLUS (+) D'EPS !

L'EPS... Les enseignants la revendiquent. Les élèves la plébiscitent. Les parents la jugent essentielle... Les horaires doivent augmenter ! C'est ce qui ressort des résultats d'une enquête coordonnée par le SNEP-FSU du 15 novembre 2021 au 14 mars 2022, qui a reçu 51 415 réponses.

Une demande sociale forte pour notre discipline !

Pour les élèves, l'EPS que porte la profession est plébiscitée !

Parmi les disciplines scolaires, l'EPS est une de celle que tu aimes (le plus/ le moins/ autant que les autres/ indifférent) ?

Pour 60,5 % des élèves, l'EPS est une des disciplines qu'ils préfèrent. Pour 29,1 %, ils « l'aime » autant que les autres et seulement 10,5 % d'élèves classent l'EPS dans les matières qu'ils apprécient le moins. Que ce soit chez les filles ou chez les garçons le « plus » est largement supérieur au « moins » (66 points d'écart chez les garçons, 32 points d'écart chez les filles). Ce sont donc 89,5 % des élèves qui apprécient l'EPS (et 60,5 % le plus) !

Aimerais-tu avoir plus d'EPS dans la semaine ?

57,2 % des élèves veulent plus d'EPS dans la semaine, 28 % n'en souhaitent pas plus et 14,9 % sont indifférents. Si les garçons sont ultra-majoritaires à en demander plus (69 % Pour/18 % Contre), les filles le sont aussi (45 % Pour/37 % Contre).

L'EPS est majoritairement plébiscitée, chez les garçons, mais aussi chez les filles, dans une moindre mesure. Il faut toutefois continuer à travailler pour permettre à tous les élèves, quel que soit leur sexe, leur genre, leur lien avec les APSA, à apprendre, à trouver de l'intérêt pour notre matière. Nous savons l'engagement des collègues pour, chaque jour, œuvrer en ce sens. Les résultats ci-dessus nous encouragent et montrent l'intérêt de l'EPS auprès de nos élèves.

Les 2 questions suivantes étaient à choix multiples avec 4 choix maximum, le pourcentage correspond à l'occurrence des réponses/au total des réponses :

Faire de l'EPS, cela t'apporte quoi ? Qu'apprécies-tu le plus en EPS ?

Dans l'ordre d'occurrence : se défouler (se dépenser) (61 %), travailler en coopération (41 %), se sentir bien et développer sa santé (42 %), le plaisir de dépasser ses limites (41 %), apprendre et découvrir de nouvelles APSA (39 %). La forte occurrence du terme « se défouler » ne doit pas être vu négativement, mais comme la volonté des élèves

d'avoir une EPS d'action où l'on se dépense physiquement. Les réponses resserrées des 4 autres items (de 39 à 45 %) laissent penser que c'est un ensemble qui est plébiscité et non un item au détriment des autres. Pour les élèves, l'EPS répond à des besoins qui ne doivent pas s'opposer mais être complémentaires : ils veulent une EPS de la dépense physique qui leur permet d'apprendre (notamment avec les autres), de découvrir et de progresser, de se sentir bien et développer leur santé. Arrivent ensuite les items « vivre des émotions » (17 %).

En EPS, quelles sont les activités physiques sportives ou artistiques que tu préfères ?

Dans l'ordre d'occurrence : les sports collectifs (52 %), les APPN (46 %), les sports de raquette (42 %), les activités de la forme (33 %), les sports de combats (26 %), les activités aquatiques (23 %), les activités gymniques (23 %), les activités athlétiques (22 %), les activités artistiques (18 %), les activités réflexives (9 %). Ces résultats ne sont pas un classement des APSA et l'EPS ne doit pas se réaliser en fonction de goûts des élèves, car la formation d'un citoyen physiquement et culturellement éduqué passe par un enseignement complet et équilibré. Mais ils permettent d'avoir une image des perceptions des élèves... qui ne sont pas toujours celles mises en avant par l'institution !

Es-tu intéressé-e par les JOP de Paris 2024 ?

44,2 % disent être intéressés, 39,5 % disent ne pas l'être. Les filles sont majoritaires à ne pas être intéressées.

Le sport scolaire : du plaisir, des rencontres... et bien plus !

Pour les inscrit-es à l'AS. Pour toi l'AS c'est : (4 réponses max). Le terme qui revient le plus c'est : le plaisir (13 300 réponses), puis loisir (10 148), entraînement (9 087), compétition (6 556), apprentissages (6 339), rencontres (6 108), et bien-être (5 210). Cette enquête étant réalisée

L'EPS, c'est fondamental !
#4HeuresEpsPourTous&Toutes

Près de 90 % des élèves apprécient l'EPS et 60 % la considèrent comme une des disciplines qu'ils aiment le plus.*



Pour soutenir, signez l'appel !

* Enquête, coordonnée par le SNEP-FSU, réalisée de novembre 2021 à mars 2022 et ayant recueilli plus de 51 000 réponses (élèves et parents d'élèves).



L'EPS, c'est fondamental !
#4HeuresEpsPourTous&Toutes

Pour la formation de leur enfant, 95 % des parents estiment l'EPS importante (pour 56 % elle est essentielle) !*

 Pour soutenir, signez l'appel !

* Enquête, coordonnée par le SNEP-FSU, réalisée de novembre 2021 à mars 2022 et ayant recueilli plus de 51 000 réponses (élèves et parents d'élèves).

dans une période particulière pour le Sport Scolaire (Covid-19), certains élèves ne connaissaient sans doute pas la richesse des rencontres et compétitions. Pourtant, « rencontres et compétitions » totalisent plus de 12 000 réponses à elles deux, ce qui montre la volonté d'en réaliser. Nos élèves viennent avec plaisir dans nos AS pour y pratiquer de façon libre (loisir). On note que les items ont ensuite peu d'écarts, ce qui laisse à penser que l'AS apporte des choses complémentaires aux licenciés. Le sport scolaire est une richesse de notre système éducatif, nous pouvons être fier-es du dynamisme des AS et de l'UNSS, continuons d'aller de l'avant !

Pour les parents : l'EPS doit être valorisée !

Pensez-vous, dans la formation de votre enfant, que l'EPS soit :

55,7 % des parents répondent « Essentielle », 39,2 % « Importante », 3,7 % « Peu importante », 0,6 % « Inutile » (0,8 % ne se prononce pas). Les parents connaissent l'importance de l'EPS pour leurs enfants, loin des discours de J.M. Blanquer sur les « fondamentaux » ! Ce sont donc 95 % des parents qui disent que l'EPS est importante (et pour plus de la moitié elle est même essentielle) !

Pensez-vous qu'actuellement l'EPS soit suffisamment reconnue au sein du système éducatif ?

62,9 % des parents estiment que l'EPS n'est pas assez reconnue, 25,8 % estiment qu'elle l'est. Une majorité de parents estime que l'EPS doit être valorisée dans le système éducatif.

Pensez-vous nécessaire que la pratique de l'EPS de votre enfant soit améliorée dans le domaine suivant ?

A cette question, les 3 priorités des parents pour améliorer l'EPS sont : les équipements sportifs (79 %), la baisse des effectifs par classe (67 %), l'augmentation des horaires sans réduire celle des autres (60 %).

Les 3 éléments du triptyque Installations/Effectifs par classe/Horaires, concourent à l'augmentation effective de la pratique des jeunes. L'augmentation de pratique est un enjeu incontournable pour les parents, enjeu auquel l'institution doit répondre. Nous agissons pour cela au quotidien.

BRAVO aux enseignant.es d'EPS mobilisé-es pour leur métier !

Le SNEP-FSU salue l'engagement des centaines de collègues qui ont mis en commun les résultats de leur enquête d'établissement. Vous avez été nombreux à nous dire que les résultats seront utiles dans l'équipe pour discuter, faire évoluer les représentations des élèves, le projet EPS... Le dépouillement de l'enquête est exigeant. Il faut approximativement 1 heure pour traiter 100 questionnaires, ce sont donc environ 500 heures de travail (bénévole et militant) qui ont été nécessaires. Bravo à tous et toutes !

Premier Bilan

Le nombre de réponses de cette enquête rend ses résultats fiables. Nous devons affiner les analyses (niveaux d'enseignements, filles/garçons...), mais les résultats montrent que les élèves et les parents, dans leur immense majorité, plébiscitent notre discipline. Cela légitime d'autant plus

le développement de l'EPS que nous portons.

Le soutien des usagers du service public est un atout considérable pour revendiquer le « plus et mieux d'EPS ». Nous pouvons être fier-es de notre métier et de notre profession qui fait de notre discipline une véritable richesse du système éducatif, saluée par les premiers intéressés et leurs parents.

Les résultats de cette enquête ne nous surprennent pas, même à la suite de la crise sanitaire où l'on aurait pu penser que les élèves avaient moins d'appétence pour une EPS fortement impactée. Le SNEP-FSU connaît l'engagement de la profession pour mettre en œuvre un enseignement qui allie plaisir, apprentissage, exigences didactiques pour faire progresser les élèves, malgré des difficultés (installations, effectifs par classe, protocoles de dernière minute...).

Si certains s'appuient sur des dogmes, en affirmant qu'ils sont basés sur les « envies des élèves et des parents », les profs d'EPS pourront dire haut et fort la réalité de ce que pensent les usagers.

Cette démonstration de force de la profession doit servir pour l'avenir de notre discipline et de l'École en portant le développement de l'EPS comme un enjeu majeur.

Usagers et enseignants sont POUR le développement de l'EPS : vite passons aux 4 heures pour tous et toutes !

 alain.decarlo@snepfsu.net

UNE ENQUÊTE XXL SUR L'EPS : DU JAMAIS-VU !

En 2006, la DEEP avait réalisé une enquête sur le vécu des élèves en EPS, qui, avec 1 954 réponses avait eu un intérêt incontestable. L'enquête XXL, coordonnée par le SNEP-FSU a concerné 45 356 élèves, dont 23 153 filles (51 %), 22 003 garçons (49 %) ⁽¹⁾ et 6 057 parents ⁽²⁾, soit 51 415 réponses : une performance !

(1) Dans 189 collèges, 43 LGT, 20 LP et 35 lycées polyvalents.

(2) Dont 4 743 avec des enfants au clg, 913 en LGT, 141 en LP, 260 en LPO

PS : un bilan statistique est disponible pour chaque établissement ayant participé à l'opération. Contactez votre section départementale ou académique pour l'obtenir.

PLAN D'URGENCE POUR L'ÉCOLE :

DYNAMISER LES LUTTES POUR OBTENIR UN COLLECTIF BUDGÉTAIRE POUR L'ÉDUCATION !

L'avenir du système éducatif doit être un débat des élections à venir. Les moyens alloués à l'école ne sont que le versant budgétaire des réformes. Actuellement, celles-ci visent à affaiblir l'école publique et il est logique que les moyens nécessaires pour faire réussir tous les élèves ne soient pas donnés aux établissements.

DHG = projet d'école !

Le projet d'école est intimement lié aux DHG, et nul doute que ce que prévoit LREM pour le collège entraînerait des nouvelles baisses de moyens, si cela était mis en œuvre. En effet, une tribune de LREM⁽¹⁾ prévoit de réformer le collège en « école du socle ». C'est aller à l'envers du processus de massification/démocratisation du système éducatif et réduire les ambitions éducatives pour de nombreux jeunes : une catastrophe !

Manque d'emplois, manque de mutations, manque d'EPS...

Le SNEP-FSU revendique la création de postes aux concours, la création de postes dans les établissements avec le refus des HSA qui masquent l'emploi, la réduction des effectifs par classe, ainsi qu'une formation de qualité. Si ces 4 éléments peuvent paraître disparates, ils sont les causes principales de la réduction du mouvement cette année.

Le ministre, depuis son arrivée, a supprimé 871 emplois (en comptant les TZR de 2022) pour 27 000 élèves de plus, en utilisant la massification des élèves dans les classes et les HSA : **il y a donc moins de postes pour muter !**

De plus, la réforme de la formation des enseignant-es à laquelle nous nous sommes opposés a engendré la mise en place de « contractuels alternants », étudiants qui prennent des blocs de 6h, ET le passage des stagiaires MEEF à temps plein à la rentrée 2022. Outre la baisse de qualité de la formation, **cela prend encore plus de postes pour le mouvement.** Enfin, le sous recrutement et le développement de la contractualisation ré-



36 collègues d'EPS étaient réunis les 7 et 8 mars 2022, à Gruchet le Valasse (académie Normandie, périmètre de Rouen) à l'occasion d'un stage sur comment faire réussir tous nos élèves en Danse, dans la continuité des programmes alternatifs.

La réussite de tous les élèves, sujet central de ces deux jours, a été élargie à la réussite de l'école et du système éducatif, impossible sans moyen nécessaire : 4h d'EPS hebdomadaires, baisse des effectifs de classe et des HSA, un nécessaire plan d'urgence pour l'école. Pour une école émancipatrice qui permette à toutes et à tous d'accéder à la culture.

duit encore les places disponibles pour les personnels titulaires. C'est tout ce cocktail qui a entraîné une augmentation forte des barres (+128 pts pour Clermont, + 326 pts pour Rennes, + 421 pts pour Caen...). Alors que partout en France, des remplacements ne sont pas assurés faute de recrutement...

Ce sont bien les choix politiques actuels qui mènent à ces résultats, et il nous faut évidemment agir pour changer la donne : recruter, créer des emplois qualifiés, créer des postes (en établissement et en ZR)...

Lutter pour l'emploi est un billard à plusieurs bandes : cela crée de l'emploi pour les jeunes, améliore les conditions de travail et d'apprentissage des élèves, ainsi que le mouvement de tous les personnels.

STOP aux HSA et aux aberrations !

Nous sommes alertés par des collègues ayant des compléments de services alors que des HSA existent en EPS dans leur établissement de départ. Nous appelons à massifier les actions pour la transformation des HSA en heures postes en utilisant tous les moyens : contactez le SNEP-FSU.

Des « plus en EPS » menacés : l'EPS en danger !

Nous sommes alertés par des dispositifs « savoir-nager », dédoublements, section sportives... menacés faute d'heures suffisantes dans les DHG. Nous appelons à agir avec les sections départementales et académiques du SNEP-FSU pour qu'aucun recul de l'EPS n'ait lieu suite à la crise sanitaire. Des milliers d'heures d'EPS ont déjà été perdues, les élèves ont un besoin encore plus grand d'EPS.

Agir pour améliorer l'École et l'EPS !

Les victoires pour plus de moyens sont possibles et il faut amplifier les actions sur tout le territoire.

Continuons d'agir, rassemblons-nous dans les établissements, alertons et utilisons les bulletins de vote pour refuser la casse de l'école publique et porter la démocratisation du système scolaire. Oui, un collectif budgétaire est nécessaire pour la rentrée 2022 : vite « un plan d'urgence pour l'école » !

✉ alain.decarlo@snepsfu.net

(1) Tribune parue le 22/02/2022 dans Le Monde « la réforme du collège est un enjeu de société majeur », signée par plusieurs députés LREM et Modem.



UNE ÉGALITÉ ENFIN EN ACTES

Le SNEP-FSU a réuni les 7 et 8 mars une quarantaine de collègues de toute la France pour débattre des questions d'égalité, en relation avec les champs d'intervention du SNEP-FSU.

Cela a été l'occasion de tirer la sonnette d'alarme sur la **mixité de moins en moins grande de nos métiers** et en particulier sur celui des professeur-es d'EPS. Dégradation bien peu prise en compte par notre administration qui ne semble guère s'en inquiéter.

Ces deux jours ont été l'occasion de réfléchir au traitement des questions d'égalité dans le cœur de notre métier. Échanger sur les questions pédagogiques nous a permis de tracer les lignes d'un travail à approfondir, parce que les

professionnel.les que nous sommes ont un rôle important à jouer au quotidien pour faire vivre cet objectif d'égalité dans les cours d'EPS (et dans les établissements scolaires) et le transmettre, afin qu'il devienne une évidence pour les générations les plus jeunes.

Deux séquences ont éclairé les questions des violences sexistes et sexuelles et du langage non discriminant.

Un exemple de lutte féministe et d'avancées à travers l'intervention de Claire Floret, cycliste et professeure d'EPS. Elle nous a présenté le travail de son association « donnons des Elles au vélo » pour démocratiser la pratique féminine et gagner l'existence d'un tour de France féminin en 2022, ainsi que le formidable projet d'EPS

mené dans son établissement dans le cadre de l'association sportive pour l'émancipation de jeunes filles à travers un ambitieux projet à vélo. (Cf. numéro 29 de la revue ContrePied « EPS et Loisirs »).

Si le 8 mars a été la journée de déclarations d'intention du gouvernement sur la question de l'égalité professionnelle et des droits des femmes, dans la réalité les avancées concrètes sont encore trop peu nombreuses. La mise en place des plans d'actions académique patine, leur contenu est encore largement insuffisant.

L'Égalité femmes-hommes qui devait être la grande cause du quinquennat n'aura été accompagnée que par des mesures à minima et des moyens

insuffisants. Cela n'aura pas suffi pour transformer un système encore profondément sexiste.

C'est bien l'action de la profession, de chacun.e des militant.es du SNEP-FSU qui sera nécessaire et indispensable pour faire évoluer les choses. Pour cela le SNEP-FSU va démultiplier ses stages à destination de la profession, ses interventions auprès des rectorats, des DSDEN, ses actions dans les différents secteurs, afin de jouer pleinement son rôle de syndicat à visées humanistes et émancipatrices et participer concrètement à la transformation de la société.

Secteur Égalité du SNEP-FSU

✉ lucile.gres@snepfusu.net

MOUVEMENT INTER 2022, DES CRAINTES CONFIRMÉES !

Le 9 mars, les résultats de l'Inter ont été communiqués. Comme nous le redoutions, les barres sont globalement plus élevées. C'est le cas pour 20 académies, dont certaines avec de fortes hausses (Rennes, Caen, Clermont, Limoges...). Ces augmentations sont la conséquence des suppressions de postes et de la future affectation des stagiaires à temps plein.

Ainsi, ce sont seulement 1 436 collègues qui obtiennent une mutation, dont les stagiaires en affectation obligatoire. Ce qui amène à un peu moins de 600 collègues titulaires obtenant leur mutation.

La difficulté va s'accroître pour la phase Intra, car en EPS, la quasi-totalité des 680 stagiaires à la rentrée 2022 seront titulaires du Master MEEF et seront donc affectés à temps plein en établissement. Cette situation va générer pour l'Intra un fort affaiblissement des postes laissés vacants. Nul doute qu'il sera extrêmement compliqué d'obtenir certaines zones en académie et bon nombre de celles et ceux rentrés à l'Inter se retrouveront affectés en Zone de Remplacement faute de postes fixes. Dans ces conditions tout le monde est perdant, les stagiaires privés de formation et mis en difficulté pour leur entrée dans le métier et des collègues titulaires limités dans leur droit à mobilité.

Dans ce contexte, au-delà de l'accompagnement dans les recours, le SNEP-FSU propose aux collègues en situation de séparation de conjoint une adresse au ministre pour dénoncer la situation dans laquelle elles et ils se trouvent, du fait de la politique menée.

Il est utile de rappeler ici que les recrutements d'aujourd'hui sont les mutations de demain. Ainsi, l'exigence d'un plan pluriannuel de 1 500 recrutements sur au moins 5 ans est plus que jamais d'actualité. C'est pourquoi la bataille contre les HSA et contre les suppressions de postes doit s'amplifier dans les établissements.

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net



REMBOURSEMENT FORFAITAIRE PSC⁽¹⁾ : ATTENTION VIGILANCE !

Depuis le 1^{er} janvier 2022, l'ensemble des agents actifs de la Fonction publique de l'État ont droit à un remboursement partiel forfaitaire de 15 euros bruts mensuels, pour leur cotisation à une assurance complémentaire en santé (mutuelle).

Cependant, le SNEP-FSU a été alerté par des collègues de plusieurs académies qui ont vu apparaître sur leur feuille de paye une retenue sur la base du 1/30^e de ce forfait au titre d'une journée de grève ou, plus ubuesque

encore, au titre d'un arrêt maladie. Nous interpellons actuellement les services du ministère pour que cette situation inique soit corrigée.

Nous invitons tous les collègues qui seraient confrontés à cette retenue à nous contacter au plus vite.

✉ sébastien.beorchia@snepfusu.net

(1) Protection Sociale Complémentaire

MODALITÉS D'AFFECTATION DES STAGIAIRES

La DGRH a confirmé en ce début d'année les modalités d'affectation (service et formation) des stagiaires à la rentrée 2022. Tous les lauréats des concours de recrutement justifiant d'un master 2 MEEF seront positionnés à temps plein devant élèves et bénéficieront d'un « crédit de 10 à 20 jours de formation défini par la commission académique ». Dans notre discipline, la très grande majorité des lauréats relèveront de cette disposition. Les autres seront positionnés dans les mêmes conditions qu'actuellement : mi-temps devant élèves et mi-temps en formation ou plutôt dans un « dispositif de formation lié à l'alternance dont didactique et pédagogique » (sic).

Nous assistons à un double phénomène : dans un premier temps un recul important sur la formation des enseignants, le Ministère considérant que les stages (rémunérés ou non, en responsabilité ou non...) effectués pendant le master MEEF permettent aux enseignants stagiaires d'assumer un emploi du temps complet devant élèves. Formation disciplinaire, retour sur sa pratique, formation interdisciplinaire, etc. le Ministre a décidé que cela n'était pas essentiel. Quid du crédit de 10 à 20 jours de formation défini par la commission académique ? Les premiers retours en académie laissent planer des organisations

diverses sur l'ensemble du territoire (et donc une rupture de l'égalité de traitement des stagiaires) et des initiatives très « institut Montaigne » comme la formation pendant les vacances scolaires.

Dans un deuxième temps une charge de travail immense et une charge mentale importante. Nos jeunes collègues vont donc être propulsés à temps plein en établissement, avec toutes les tâches administratives que cela incombe, et devront satisfaire à l'évaluation de l'inspection pour être titularisés. Les futurs stagiaires ont déjà pour la plupart assumé cette année la validation d'un master 2, la préparation

d'un concours exigeant et un contrat de 6 h en établissement. Pourquoi le Ministère se priverait de poursuivre dans cette voie en surchargeant nos jeunes collègues ? Pourquoi risquer des « burn out » ou des abandons ?

Le ministère doit revoir sa copie sur toute la réforme de la formation : pas de classes en responsabilité totale avant le concours et une affectation sur un 1/3 temps avec l'AS pour l'année de fonctionnaire stagiaire, le reste du temps devant être consacré à la formation : retour sur la pratique, étude des APSA, pédagogie, didactique ...

✉ julien.giraud@snepfusu.net



ENQUÊTE CONTRACTUELS ALTERNANTS

Le SNEP-FSU a lancé une enquête sur les conditions de travail des contractuels alternants (C.A) en ce début d'année 2022. Il en ressort plusieurs points importants :

Les deux principales raisons de l'engagement dans le contrat alternant sont « l'envie d'être sur le terrain » et « l'aspect financier ».

Analyse du SNEP-FSU : cette « envie de terrain » est un élément clé de la formation des enseignants. Nous revendiquons des pré-recrutements dès la licence, pour permettre aux étudiants qui s'orientent tôt vers le métier d'enseignant d'être rémunérés. Ces étudiants auraient un statut d'élèves fonctionnaires comme c'est actuellement le cas à l'ENS. Les stages sur le terrain sont pour nous une partie importante de la

formation, à condition qu'ils soient progressifs et accompagnés de retours réflexifs sur la pratique.

La moitié des C.A interrogés effectuent un forfait AS de 3 h sur le premier trimestre. L'autre moitié ayant un forfait d'1 heure sur l'année scolaire.

Analyse du SNEP-FSU : les textes officiels préconisent la mise en place du forfait AS de 3h sur le premier trimestre afin de laisser du temps en fin d'année pour les épreuves d'admissibilité et d'admission des concours. Le SNEP-FSU, en tant que défenseur du sport scolaire, rappelle que le forfait est indivisible et doit pouvoir être exercé par chaque agent tout au long de l'année. Nous revendiquons que le forfait AS de 3h soit inclus dans le service des C.A (soit 3h ou 4h d'EPS et 3h d'AS par semaine).

30% des C.A ont des trajets supérieurs à 1 h entre l'INSPE, l'établissement et/ou le domicile. Ces pertes de temps s'accompagnent d'un coût important (essence, péage,...), exacerbé dans le contexte actuel.

Analyse du SNEP-FSU : le SNEP-FSU a alerté le Ministère fin 2020 sur les coûts importants engendrés par les déplacements obligatoires des C.A. Une demande d'adaptation de l'IFF (indemnité de frais de formation), indemnité existant pour les enseignants stagiaires, a été faite pour les C.A. Le Ministère s'est engagé à réfléchir à cette demande... sans réponse aujourd'hui. Nous revendiquons toujours que les déplacements entre l'établissement et l'INSPE soient pris en charge par l'employeur.

✉ julien.giraud@snepfusu.net

PRATIQUE SOCIALE DE RÉFÉRENCE : QUÉSAKO ?

Cela fait partie de ces notions qui sont largement utilisées dans la profession, dans les écrits des concours, mais dont on ne sait pas ou plus quelle en est la signification exacte ni quelle en est l'origine.

Elle a été créée et travaillée par Jean-Louis Martinand⁽¹⁾ au début des années 80 pour compléter le travail mené par Yves Chevallard⁽²⁾ sur le concept de « transposition didactique ». C'est donc une notion issue de la didactique universitaire. Ces didacticiens, avec d'autres (Guy Brousseau, Gérard

Vergnaud, Hélène Romian...), ont fait partie des personnes ressources jusque dans les années 90 pour les colloques du SNEP (« Contenus et didactique », « Ce qui s'apprend »...).

Il est indéniable que leurs travaux ont permis d'aider à la structuration de la didactique naissante de l'EPS, dans le cadre de l'INRP et des STAPS (et par la suite surtout dans les IUFM; la recherche en STAPS délaissant progressivement le travail sur l'EPS).

La transposition didactique est, d'après Yves Chevallard, le cheminement du savoir vers le savoir enseignable. Yves Chevallard étant mathématicien, les exemples qu'il donnait portaient exclusivement des savoirs savants. Du choix de ces savoirs jusqu'à l'objet d'enseignement aux différents niveaux de scolarité, il y a une série de « transformations » que Yves Chevallard a appelé transposition. Mais Jean-Louis Martinand, lui, s'occupe des sciences appliquées, des techniques et plus tard de la discipline « technologie ». Il invente cette notion pour dire qu'à l'école on ne transpose pas que des savoirs mais aussi des pratiques.

“ Il existe des pratiques sportives et artistiques que l'on va transposer en milieu scolaire pour les rendre enseignables donc « apprenables »... ”



Évidemment en EPS, on s'y retrouve puisqu'on parle des pratiques et la profession s'est massivement emparée de cette idée et du mot. Il existe des pratiques sportives et artistiques (plus toutes les autres qu'on ne sait pas vraiment nommer) dans le champ social, que l'on va transposer en milieu scolaire, là aussi, pour les rendre enseignables donc « apprenables » par les élèves dans le contexte de L'École : un groupe classe qui ne choisit pas l'activité, un cycle plus ou moins long, etc. On voit au passage que la notion actuelle de « forme de pratique scolaire » ou « forme scolaire de pratiques » qui en est la version institutionnelle n'a rien ni de nouveau, ni de révolutionnaire. Ce n'est que le produit d'une transposition didactique. Sauf si elle se détache complètement des pratiques sociales (quelles qu'elles soient) et partent d'un formalisme scolaire tel que Jean Le Boulch, par exemple, a pu le penser. C'est le fameux « développementalisme » que certains ont a pu opposer au culturalisme.

Donc, en EPS, on bricole⁽³⁾ les pratiques pour qu'elle rentre dans la « forme scolaire⁽⁴⁾ mais il y a un contresens sur le terme de « référence » en opposition de quoi le CEDREPS⁽⁵⁾ a pu parler de « révérence ».

Pour en avoir le cœur net, voici ce qu'en dit Jean-Louis Martinand lui-même dans une interview⁽⁶⁾ relativement récente :

« Poser la question de la référence, c'est d'abord se donner les moyens d'éviter la tendance permanente à l'autoréférence scolaire, qui peut d'ailleurs être irréremédiablement aggravée par les recherches en pédagogie ou en didactique : améliorer les résultats aux évaluations, ajuster les contenus et démarches dans ce but, et finalement ne plus se poser la question de la justification des contenus d'apprentissages. Généralement, ce sont toutes les composantes d'une pratique sociale qu'il faut alors prendre en compte. S'agissant du concept de pratique, à la fois poiesis et praxis, et pas des notions communes (« ma » pratique) ou à la mode (les « bonnes pratiques »), l'expression est redondante ; mais la redondance s'est avérée indispensable pour avoir une chance d'écarter ces interprétations triviales. Et rapidement, je me suis rendu compte qu'il fallait qualifier de « socio-techniques » plutôt que de « sociales » ces pratiques, car en leur cœur, il y a des « technicités sociales » caractéristiques : modes de penser propres, instrumentations spécifiques, rôles socio-techniques, spécialisations des compétences et des organisations. La mise en œuvre du concept de pratique socio-technique de référence pour les choix et constructions de contenus et d'activités curriculaires peut ainsi concerner tous les domaines, niveaux et ordres d'éducation et de formation, initiale ou continuée, scolaire et universitaire ou « populaire ».



“ Donc, en EPS, on bricole les pratiques pour qu'elle rentre dans la « forme scolaire... ”

Comment ce concept a-t-il été reçu ? A-t-il donné lieu à des controverses dans la communauté scientifique, la diffusion du concept n'a-t-elle pas conduit à une transformation du sens initial ?

Je crois que rarement un concept a été autant dénaturé sans même s'en rendre compte !

À cause des « savoirs de référence... » ?

Pas « à cause » : la plupart ont cru lire « savoirs de référence » mais aussi pris la relation de « référence » pour une relation d'identité. Or, le concept de référence visait à poser la question des écarts toujours présents entre ce qui se fait « à l'école » et ce qui se fait dans le monde « extérieur » du travail, de la famille, des loisirs ou le monde « juvénile » pour les spécifier et les contrôler, afin que les activités aient une signification hors de l'école. Le concept visait donc à inciter à la réflexion approfondie, du point de vue de l'orientation stratégique éducative aux écarts « subis » (tout ne peut être identique à l'école et dans le monde – ressources, tâches et problèmes, rapports sociaux...) et surtout aux écarts « nécessaires », toute éducation ou formation ne devant pas seulement s'inscrire dans l'ici et le maintenant du milieu environnant, mais s'ouvrir à l'ailleurs, au passé et au futur imaginable des pra-



“ Ces dernières années on a vu se créer un courant fort pour l'introduction des activités de la forme ”

tiques socio-techniques prises comme références ; c'est particulièrement le cas des formations technologiques, qui ont un devoir fondamental d'anticipation des changements technologiques et organisationnels comme de leurs corrélats sociaux. En ce sens, les pratiques socio-techniques pouvant être prises comme références ne sont pas seulement des pratiques actuelles et analysées, mais aussi des pratiques souhaitables, « virtuelles » et modélisées.

Du point de vue pédagogique-didactique, le concept visait aussi à poser et étudier explicitement la question essentielle des rapports, divergents ou convergents, entre pratiques scolaires, pratiques familiales aux « apprenants » et pratique socio-technique choisie comme référence. »

Il est nécessaire de lire et relire cet argumentaire pour comprendre qu'en EPS, en tout cas aujourd'hui, le registre des discussions autour de cette notion est beaucoup plus trivial et superficiel : il s'agit juste de se démarquer du « sport ». Et

le point d'achoppement possible est simplement de savoir quelles pratiques on a ou pas le droit de cité en EPS. Ces dernières années, par exemple, on a vu se créer un courant fort pour l'introduction des activités de la forme. Mais où a existé le débat sérieux, rigoureux, contradictoire qui aurait été nécessaire pour in fine arriver à ce que la musculation soit l'activité reine au Bac ? Nous ne sommes même pas là dans le bricolage. Nous sommes dans une zone idéologique relativement pauvre. Est-ce qu'on considère qu'il y a à un moment « t » des savoirs, pratiques, etc. qui sont légitimes et d'autres non ? Si oui (ou non) pourquoi ? Quels critères ? C'est un point aveugle, un angle mort, appelons ça comme on veut.

Il faudrait reprendre tous les acquis théoriques et pratiques de ces 30 dernières années pour les revoir ou les relire à la lumière des besoins du présent. Le SNEP-FSU essaie, mais il faut avouer que pas grand monde nous répond.

✉ christian.couturier@snepfsu.net

(1) Jean-Louis Martinand, chercheur en sciences de l'éducation.

(2) Yves Chevallard, didacticien des mathématiques

(3) Le terme n'est pas péjoratif. Il serait plutôt à prendre dans le sens que lui donne Levi-Strauss. Le bricolage se définit comme l'exploitation créative des ressources ou des matériaux existants.

(4) Guy Vincent. « L'éducation prisonnière de la forme scolaire », PUL. 1994

(5) Le CEDREPS est un groupe ressource de l'AEPS

(6) N° 166 > janvier 2018 revue « Économie et management »

SPORT SCOLAIRE

UN PROTOCOLE UNSS ENFIN !

Depuis près de 2 ans maintenant, le SNEP-FSU réclame la parution d'un protocole spécifique pour le Sport Scolaire. Lors de l'assemblée générale du 11 janvier, après avoir été interpellé par le SNEP-FSU ainsi que par les élu-es des AS, Olivier Girault, nouveau directeur national UNSS, s'était engagé à l'élaboration de ce protocole.

Nous nous réjouissons qu'en date du **14 février**, les « **Recommandations sanitaires pour l'organisation de rencontres inter-établissements - UNSS - COVID 19** »⁽¹⁾, aient été rédigées et transmises à tous les cadres. Ce texte permet aux AS, pour la première fois depuis le début de la pandémie, de reprendre une activité « normale ». Malheureusement, il n'a pas été directement adressé par la direction nationale aux Recteurs et Rectrices, IA-Dasen, président-es et animateurs et animatrices d'AS. Sa diffusion a été diversement assurée et la reprise rapide escomptée n'est pas une réalité dans tous les territoires.

Au regard de l'existence et de la référence aux « Recommandations » natio-

nales de l'UNSS, le SNEP-FSU souhaite désormais que tous les championnats puissent reprendre au plus vite du niveau district jusqu'au niveau national. En effet, il est encore temps de permettre aux élèves de se rencontrer et de s'affronter jusqu'au plus haut niveau possible, notamment dans les sports collectifs interpénétrés qui étaient plus particulièrement à l'arrêt.

De plus, le retour au niveau vert depuis le 14 mars permet d'envisager sans restriction la multiplication des rencontres, qu'elles soient promotionnelles ou compétitives.

Les rencontres sont le cœur de l'UNSS et le moteur principal pour pérenniser l'adhésion des élèves.

Il est essentiel que l'ensemble des services impulse une reprise totale et sans réserve.

Dans beaucoup de territoires, les rencontres repartent à plein régime avec déjà des championnats d'académie en sport collectifs, programmés pour la mi-mars. Le SNEP-FSU se pose légitimement la question de la possibilité d'or-

ganisation des championnats de France, d'ores et déjà annulés, pour la fin d'année scolaire.

Du côté des finances, aucun frein ne doit s'opposer à la reprise de l'activité. En effet, pour 2021, 3 M€ supplémentaires ont été réservés aux crédits d'animation et 17 M€ y sont alloués pour 2022. Au vu de l'activité depuis la rentrée de septembre, rien ne semble s'opposer à une reprise sur les chapeaux de roues.

Il est temps que toutes et tous, élèves – animateurs et animatrices d'AS, nous retrouvions sur les terrains et dans les organisations UNSS !!!

✉ camille.jacques@snepfusu.net

(1) voir notre site du SNEP-FSU.



ÉQUIPEMENTS : LES PROPOSITIONS DU SNEP-FSU PORTÉES AUSSI PAR D'AUTRES ACTEURS

Que ce soit de longue date dans nos bulletins et nos référentiels Équipements ; plus récemment dans nos adresses aux parlementaires à propos de la loi « démocratiser le sport en France » et dans nos courriers aux candidat-es à l'élection présidentielle ; ou encore dans notre contribution écrite à la mission parlementaire de mars 2022 « Quels équipements pour une nation sportive ? »⁽¹⁾, le SNEP-FSU n'a cessé de rappeler qu'il faut plus de sport, de meilleure qualité, pour toute la population et sur tout le territoire, outre-mer compris. L'EPS et le sport scolaire doivent y apporter toute leur part.

Mais pour développer la pratique sportive, qu'elle soit scolaire, associative, de loisir ou compétitive il est urgent de changer de paradigme en matière de conception, de construction et de réhabilitation (dont la contribution à la transition écologique), d'implantation et de

répartition géographique des équipements sportifs sans lequel ce développement ne pourra avoir lieu. Les équipements doivent être adaptés et accessibles aux 12,3 millions de scolaires qui en sont les principaux utilisateurs et utilisatrices au quotidien et aux 2,8 millions d'étudiant-es.

D'autres acteurs, extérieurs à l'École, partagent nombre des constats du SNEP-FSU et portent des propositions proches des nôtres. Parmi ces acteurs, l'ANDES (association nationale des élus en charge des sports) qui dispose d'un réseau de plus de 8 000 communes, composé de Maires, de Maires adjoints au sport, d'élus locaux et intercommunaux.

L'ANDES vient de faire paraître une « Contribution à l'élection présidentielle et aux législatives de 2022, « France sportive 2030 » (voir <https://www.andes.fr>) dont nous vous livrons ci-dessous quelques

points convergeant (ou assez proches) avec nos analyses et propositions :

- Bouger 30mn par jour en école primaire ne peut pas constituer un modèle d'EPS
- Nécessité d'un véritable « Plan Marshall des équipements » et d'une loi de programmation
- La compétence du sport doit rester partagée entre les différents niveaux de collectivités (voir le mandat⁽²⁾ du SNEP-FSU en fin d'article)
- Diversifier le financement du sport et augmenter le budget public dédié au sport.

✉ nathalie.francois@snepfusu.net

(1) Voir sur notre site Équipements.

(2) Mandat du SNEP-FSU au congrès de Porticcio de 2021 : Le financement des équipements sportifs doit rester public et partagé : 50 % par l'État, 25 % par les conseils départementaux et régionaux, 25 % par les communes et EPCI.

NATATION

NOUVELLE NOTE DE SERVICE DU 28/02/2022⁽¹⁾

Ce texte abroge la circulaire de 2017. Il a pour objet essentiel de réorganiser les tests et les repères d'acquisitions qui font désormais référence à l'éducation nationale et d'introduire les bassins mobiles pour la natation scolaire.

- L'attestation scolaire du savoir-nager (ASSN) devient l'attestation du savoir-nager en sécurité (ASNS). Elle doit être obligatoirement renseignée dans le livret scolaire unique (LSU).
- L'ancien test « aisance aquatique » est renommé « Pass-nautique ».
- 3 paliers d'acquisitions de l'aisance aquatique sont précisés (plutôt pour les moins de 7 ans).

Pour le SNEP-FSU, **cette note de service est significative du peu d'ambition, d'exigences et de moyens nécessaires de la part de l'éducation nationale** pour que tous les jeunes, quels que soient leur âge, leur sexe, leur lieu de scolarisation, qu'ils soient valides ou en situation de handicap, deviennent nageurs et nageuses !

Lors des phases de concertation avec le ministère, le SNEP-FSU avait fait des propositions pour améliorer le texte, fort est de constater qu'aucune n'a été reprise !

Le taux d'encadrement, le nombre et la programmation des cycles d'apprentissage ignore la réalité de terrain

En effet, 8 à 10 % des écoles n'ont pas accès à un bassin de natation et si la natation est enseignée dans la très grande majorité des collèges, 70 % d'entre eux ne la programment qu'en classe de 6^e, voire

parfois uniquement pour les non-nageurs. Comme dans les 2 dernières circulaires (2011 et 2017), le taux d'encadrement ne tient pas compte de la présence ou non de non-nageurs dans les groupes et il revient à l'équipe EPS de proposer ses propres modalités d'organisation et d'encadrement. Inutile de dire que les collègues auront encore à batailler dans les collèges et lycées pour obtenir des moyens supplémentaires qui se révèlent pourtant nécessaires !

La maîtrise de l'ASNS ne règle absolument pas les problèmes liés à la sécurité

Le test ne présente aucune exigence sur la capacité à nager sur une longue distance ou encore à nager en crawl qui demeure la formation la plus prometteuse. Si l'ASNS peut constituer une étape du parcours de formation de l'élève, il ne doit pas en devenir la seule finalité. Si un bon nageur ou une bonne nageuse peut aisément réussir le test sans s'y être préparé-e, l'inverse n'est pas vrai. Les connaissances et compétences à acquérir en natation dépassent donc largement le contenu de l'ASNS. La référence aux programmes est totalement insuffisante.

Le report de la responsabilité du service public d'éducation de l'accès au savoir-nager pour tous les élèves vers des partenaires extérieurs n'est pas acceptable

On ne peut pas afficher dans une même note de service que « permettre à chacun de pouvoir nager en sécurité (...) est une des priorités de l'enseignement de

l'EPS » et s'en remettre au volontariat des familles, à leurs moyens financiers, à leurs moyens de déplacement, leur disponibilité, etc... et les renvoyer vers des partenaires extérieurs (associations sportives, structures municipales, etc.) pour que leurs enfants, et donc nos élèves, puissent apprendre à nager et pouvoir nager. Cette responsabilité doit incomber à l'École.

Les bassins mobiles, un non-sens pédagogique !

D'une surface maximale de 50 m², ils peuvent accueillir au maximum 10 élèves (5 m²/élève dans le second degré). Leur profondeur (maximum 1,50 m) ne permet pas de répondre aux exigences du palier 2 de l'aisance aquatique. Installés dans un gymnase (et oui, ça existe !), ils privent les classes d'un équipement sportif et risquent fort de porter atteinte à l'intégrité de la dalle qui doit les supporter (voir le communiqué du SNEP-FSU du 18/03/2021 sur notre site).

Les bassins intégrés aux établissements, les oubliés de la circulaire de 2017

De surface et profondeur variables selon les établissements, le texte les réintroduit après 5 ans d'absence. La surveillance et l'enseignement, dans le second degré, peuvent être assurés simultanément par les professeur-es d'EPS (à condition d'être au moins 2 et être titulaire du PSE 1). Il est regrettable que le texte n'explicite pas davantage la responsabilité des autorités académiques et les besoins de formation au matériel de réanimation et le recyclage chaque année (comme précisé dans le cas des bassins d'apprentissage).

Pour terminer, la note de service ne donne pas les points d'appui suffisants pour régler **le principal obstacle à l'apprentissage de la natation : l'accès à des créneaux plus nombreux** pour permettre à tous les élèves l'acquisition des compétences prévues aux programmes EPS (et pas seulement l'ASNS) ! Il est urgent de construire des piscines et d'effacer les inégalités territoriales.

✉ nathalie.francois@snepsu.net



(1) Notre lecture du texte est centrée essentiellement sur le 2^e degré.

SAVOIR NAGER, SAVOIR ROULER : DES OUTILS DE COMMUNICATION POUR LES MINISTÈRES JS ET EN

Bien avant que Jeunesse et Sports ne rejoigne le ministère de l'Éducation Nationale (en 2020), le ministère chargé des sports promouvait des dispositifs complémentaires à l'École, demandant aux associations sportives et aux collectivités de mettre en place des actions avec, en contrepartie, des financements à la clé.

Les dispositifs 2S2C ou 30 minutes d'activité par jour ont fait beaucoup réagir les enseignants d'EPS ces dernières années, mais la volonté de faire entrer les associations dans l'école n'est pas nouvelle. Par exemple, promouvoir le volet sport de l'accompagnement éducatif auprès des clubs et attribuer les subventions CNDP pour ces projets était une mission confiée aux personnels JS il y a 15 ans.

Bien avant l'arrivée de Roxana Maracineanu à la tête du ministère, la lutte contre les noyades était une priorité, qui se traduisait par des actions de prévention/information/contrôle, ainsi que par des subventions « équipements » du CNDP devenu ANS pour la construction ou la rénovation de piscines. Depuis 2015, le ministère finance aussi, via le dispositif « j'apprends à nager », des associations ou des collectivités qui mettent

en place des stages d'apprentissage de la natation pendant les vacances scolaires. Depuis 2020, il soutient aussi l'acquisition de l'aisance aquatique.

Concernant, le programme « savoir rouler à vélo », lancé en 2019, le ministère chargé des Sports ne disposait pas de crédits dédiés dans un premier temps. Pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de ce dispositif, il a élaboré un guide construit autour de fiches thématiques. En 2021, les services JS pouvaient mobiliser, s'ils le souhaitaient, quelques milliers d'euros sur leurs crédits propres (BOP sport) pour subventionner quelques projets portés par des clubs et

il faut attendre 2022 pour que l'organisation de stages puisse être soutenue via des crédits de la part territoriale ANS.

Pour le SNEP-FSU, l'existence d'une offre complémentaire à l'École ne doit pas être le prétexte pour diminuer les temps de pratiques obligatoires (seuls enseignants permettant de toucher tous les élèves) ou d'externaliser l'acquisition de ces apprentissages fondamentaux. Il faut au contraire donner les moyens aux enseignants d'exercer ces missions de service public.

✉ gwenaelle.natter@snepfusu.net



DE L'IMPORTANCE DE NOTRE SOUVERAINETÉ !

Alors que la guerre en Ukraine fait rage et place la population civile dans une situation désespérée, ici en France, les répercussions n'auront pas tardé à se faire sentir. Alors que le prix du gaz n'a eu de cesse d'augmenter, notamment depuis l'ouverture à la concurrence, la guerre qui est à nos portes a déjà des conséquences sur notre économie. Pour répondre aux sanctions décidées à l'encontre de la Russie suite au déclenchement de l'invasion de l'Ukraine, le robinet se visse et les tarifs s'envolent. Il en va de même pour le pétrole, ce qui a pour conséquence le passage de la barre des 2 euros du litre (quel que soit le carburant) dans nos stations-service. Tout cela pèse lourd sur le porte-monnaie, notamment celui des plus modestes, et particulièrement les ruraux qui sont privés de transport public. Mais cela a aussi un impact financier sérieux pour les enseignant-es, dont les TZR et non titulaires qui sont souvent contraint-es aux longs déplacements.

Au-delà de l'énergie, c'est aussi du fait de ce conflit la question de l'alimentation qui est portée au-devant de la scène. L'Ukraine, grenier à blé d'une partie du monde, ne peut plus rien exporter, ce qui engendre de fortes répercussions sur la possibilité, pour de nombreuses populations,

de tout simplement se nourrir et qui laisse planer le risque de nouvelles famines en Afrique et dans le Maghreb notamment. Mais cela a aussi des effets en France, du fait de la spéculation qui est faite sur le prix du blé.

Nous avons déjà, à l'occasion de la crise sanitaire, été confrontés à cette épineuse question de la souveraineté quand nous ne disposions pas de masque, de gel hydroalcoolique, d'oxygène ou autres produits du fait de ne plus avoir de capacité de production sur notre territoire national. Cela pose ici la nécessité de réindustrialiser la France en relocalisant notamment.

Sur ces 3 sujets déterminants que sont l'énergie, l'alimentation et les produits de consommation, il est primordial de changer la donne pour nous permettre d'être le plus possible indépendants et autosuffisants et ainsi d'assurer la souveraineté de la France quel que soit le contexte.

Réindustrialiser le pays, diversifier la production agricole vivrière au niveau local et assurer notre indépendance énergétique sont incontournables comme nous le montre les crises que nous venons de traverser.

✉ polo.lemonnier@snepfusu.net

STAPS : 5 MILLIONS DÉBLOQUÉS PAR LA MINISTRE

Un premier pas qu'il faut concrétiser et amplifier. La mobilisation a commencé à payer.

Depuis 2017, le SNEP-FSU et le SNESUP alertent sur la situation très préoccupante des composantes STAPS. Face à la pression publique exercée par la « non rentrée » à Rennes 2 et les différentes actions organisées depuis la rentrée 2021, la ministre a répondu par l'activation du dialogue de gestion stratégique (DGS) pour faire remonter un chiffrage des besoins. A notre connaissance, les besoins en urgence pour la rentrée 2022, exprimés via les DGS par les STAPS, se chiffrent à un total de près de 20 millions d'euros. Cela correspond à une amorce de financement des postes nécessaires pour commencer à remédier au sous-encadrement et accompagner l'augmentation des effectifs étudiants, à la rénovation de l'environnement et au renforcement des liens avec la recherche.

A ce stade, le ministère annonce enfin un engagement de 5 millions d'euros pérennes à partir de la rentrée 2022 qui devrait se traduire, d'après lui, par le recrutement de 80 postes d'enseignant chercheur·euse (EC), d'enseignant·es et BIATSS ciblés pour la quasi-totalité des STAPS (49 et une douzaine d'antennes) qui ont fait remonter leurs besoins. La traduction de 5 millions en 80 postes est loin d'être acquise selon nous car

elle semble sous-estimée le GVT déjà mal compensé. Il faudra que le fléchage soit respecté et voir l'équilibre, entre autres, entre enseignant EPS et EC.

Si nous actons positivement cette première réponse, nous considérons qu'elle doit encore être renforcée pour atteindre les 100 postes nécessaires pour que la rentrée 2022 se déroule dans des conditions acceptables. **Elle doit surtout se traduire concrètement par des postes effectivement créés et profilés en STAPS dont, des postes d'enseignants d'EPS.**

Les 5 millions restent encore loin des besoins exprimés et ne doivent pas être considérés comme une réponse finale, mais bien

comme le début d'un plan pluriannuel de rattrapage à poursuivre pour atteindre les 1 000 postes (chiffrés par la « commission Terret » en 2017) nécessaires à l'accueil et à la réussite de toutes les étudiant·es en STAPS.

Nous appelons donc le ministère et le gouvernement à poursuivre ce début de réponse et à augmenter considérablement les sommes débloquées pour les STAPS. Plus généralement, au-delà du cas des STAPS, c'est la question du sous-financement de toutes les formations universitaires qui est posée.

✉ pascal.anger@snepfusu.net



VOYAGES SCOLAIRES AU SKI : CES ÉTABLISSEMENTS QUI ONT BIFURQUÉ

Faire vivre à des élèves un voyage scolaire éduque à la citoyenneté et participe à l'ouverture culturelle. Le ski en est un exemple concret : de nombreux élèves le découvrent chaque année depuis des décennies. Les objectifs recherchés sont multiples et le ski en réunit à lui seul beaucoup : démocratisation d'une activité nouvelle, travail transdisciplinaire, etc...

Mais aller au ski est une activité sportive polluante surtout en raison du transport vers les stations⁽¹⁾ et de la facture énergétique des logements⁽²⁾. La prise de conscience du changement climatique amène localement des équipes à revoir les objectifs de ces voyages scolaires. L'épidémie de Covid étant passée par là, avec des voyages et sorties scolaires à l'arrêt, certaines ont réfléchi à d'autres propositions qui finalement se sont révélées être plus « écolo-compatibles », même quand ce n'était pas l'objectif premier.

Les collègues nous ayant fait part de ces choix (Yonne, Pyrénées-Orientales et Finistère) ont recherché la sobriété et sont motivés par l'exploration et la réalisation de projets alternatifs. Il est apparu que les élèves n'investissaient pas ou peu les lieux et les pratiques de proximité (nautisme, voies vertes, vélo, escalade...) et qu'en cela, ce changement est aussi une réussite.

Soulignons que les stations de ski, conscientes de la crise et inquiètes pour leur existence, sont dans une démarche de recherche de sobriété⁽³⁾.

On sait que le changement climatique pourrait remettre en cause la pratique traditionnelle des activités de montagne hivernales. La participation financière pour les familles les plus modestes reste conséquente, allant jusqu'à provoquer des formes d'autocensure excluant, les prix du carburant, le coût financier et l'impact écologique indéniable sur l'environnement doivent interroger la nature même des projets.

✉ linda.veschetti@snepfusu.net

(1) Association nationale des maires des stations, qui en 2020 a présenté le bilan carbone de 10 des plus importantes stations de ski françaises avec l'Ademe.

(2) Les activités liées directement à la pratique du sport (remontées, production de neige, entretien...) représentent 2 % des émissions de gaz à effet de serre émis par les stations. Dans ces 2 % les transports des usagers et la facture énergétique comptent respectivement pour 57 % et 27 %.

(3) le label « Flocon Vert » récompense les efforts des stations qui souhaitent participer au développement durable et répondre aux questions environnementales et sociales - tri des déchets, le recyclage des skis, le covoiturage, les véhicules électriques...

ET PENDANT CE TEMPS LÀ...

RETRAITE :

Une enseignante de Draguignan a été félicitée par le ministre de l'Éducation Nationale Jean-Michel Blanquer. Éliane Gallocher-Del Pia a reçu une lettre du ministre la remerciant de son dévouement envers ses élèves. Pourquoi ce courrier ? Parce que cette dame va faire sa 55^e rentrée... puisqu'elle est âgée de 78 ans...

Évidemment, elle travaille dans l'enseignement privé et assurément pas dans un établissement difficile.

Bref le rêve de Blanquer et Macron.

CONSEIL :

Le prix du conseil est en hausse. Non pas celui que vous donnez, mais celui des cabinets de conseil qui ont infiltré les ministères. Ces derniers auront dépensé plus de 170 millions d'euros en 2018 et plus de 440 en 2021 ! Tout cela pour une efficacité très relative, selon le rapport produit par le Sénat, voire pour des effets nuls (comme ces conseils pour réfléchir aux « évolutions attendues du marché de l'enseignant », en vue d'un colloque international, finalement annulé pour cause de pandémie mais facturé et payé 497 800 euros à McKinsey).

Cerise sur le gâteau, le cabinet le plus important (McKinsey), malgré un chiffre d'affaires de 329 millions d'euros en 2020, dont 5 % dans le secteur public, n'aura payé aucun impôt sur les sociétés !

Les cabinets en ont rêvé, Macron l'a fait !

JUSTICE :

A Chalon, une femme a été condamnée à 2 mois de prison ferme, avec maintien en détention, pour un vol évalué à 10,80 € dans un magasin Aldi.

A Reims, des dirigeants d'entreprise ont été condamnés pour travail dissimulé et non versement de 500 000 € de cotisations à l'URSSAF, à payer ces cotisations avec une majoration et à une peine avec sursis...

Conclusion, il vaut mieux voler la sécu que des denrées alimentaires !

Fort avec les faibles...

CLIMAT :

Sous l'effet du Covid et de l'augmentation du prix des carburants, l'aviation privée de luxe a explosé ! C'est-à-dire qu'elle a augmenté (ONG transport et environnement) de 90 %. Sachant qu'un vol de ce type est 10 fois plus polluant qu'un vol commercial classique, on perçoit bien ce que certain-es pensent du réchauffement climatique et l'intérêt qu'ils y portent.

Et si on leur coupait les ailes ?

CONSEIL 2 :

La ministre de la transformation de la fonction publique a développé un beau parcours dans le privé avant d'en arriver là (BNP Paribas, AXA, ...). Néanmoins, si son penchant naturel à la privatisation des services publics et à la destruction du statut de fonctionnaire ne suffisait pas, elle peut toujours demander des conseils à son mari.

Celui-ci, alors « principal » du Boston Consulting Group (cabinet conseil), proposait dès juin 2016, à l'équipe d'En Marche, que Macron participe à ses « Office Fridays » pour rencontrer des personnalités marquantes (chercheurs, entrepreneurs, etc.) Il aura continué son activité jusqu'en 2020 pour rejoindre une société d'investissement.

Bien entendu, dans ce petit milieu LREM, tout est bien séparé. D'ailleurs il se dit que Monsieur hésiterait à voter Poutou...



LES LILAS, LE 16 MARS 2022

La politique menée par Emmanuel Macron a nourri les désespérances, terreau de la progression des idées d'extrême droite. Démantèlement des outils de la démocratie sociale, démantèlement des services publics, gestion catastrophique de la crise sanitaire, atteinte aux libertés individuelles et collectives, politique très restrictive d'accueil des migrant-es, baisse de la fiscalité au profit des plus riches et des entreprises, répression de la contestation sociale, aggravation des inégalités et développement de la précarité ont caractérisé ce quinquennat et nourrissent aujourd'hui la progression des idées d'extrême droite.

En tant que candidat, Emmanuel Macron annonce pourtant vouloir durcir cette politique : report de l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, durcissement des conditions de versement du RSA dans une logique de « primauté des devoirs sur les droits », profonde transformation du système éducatif avec une attaque spécifique contre le collège, contre le recrutement par concours et contre la voie professionnelle, « autonomie » des écoles et des établissements scolaires et renforcement de celle des universités, ce qui signifie plus globalement la volonté de faire exploser tout cadre national du service public, développer les hiérarchies intermédiaires et lier les augmentations de salaires à des contreparties en termes d'accroissement de la charge et du temps de travail, et d'un statut plus précaire.

Le Rassemblement National adopte une stratégie de dissimulation en se présentant comme un « parti respectable » nourri par la colère sociale et qui récupère opportunément les thématiques sociales (...)

Le parti « Reconquête » ne fait pas semblant et ne cache pas ses positions qui reprennent celles du Medef. Son candidat est directement le produit des puissants qui l'ont créé comme personnage médiatique. Profondément misogyne, ses discours induisent un potentiel danger pour les droits des femmes. (...) Ces deux partis d'extrême droite représentent un danger immense pour la démocratie : ils sont en outre porteurs de graves menaces envers notre société, notamment pour les personnes issues de l'immigration.

(...) C'est aussi parce que nos métiers sont au service de l'intérêt général que nous n'acceptons pas de voir les objectifs de justice sociale et d'égalité remis en cause par la diffusion des idées d'extrême droite. (...)

(...) La FSU appelle à aller voter massivement au 1^{er} tour de l'élection présidentielle le 10 avril 2022. (...)

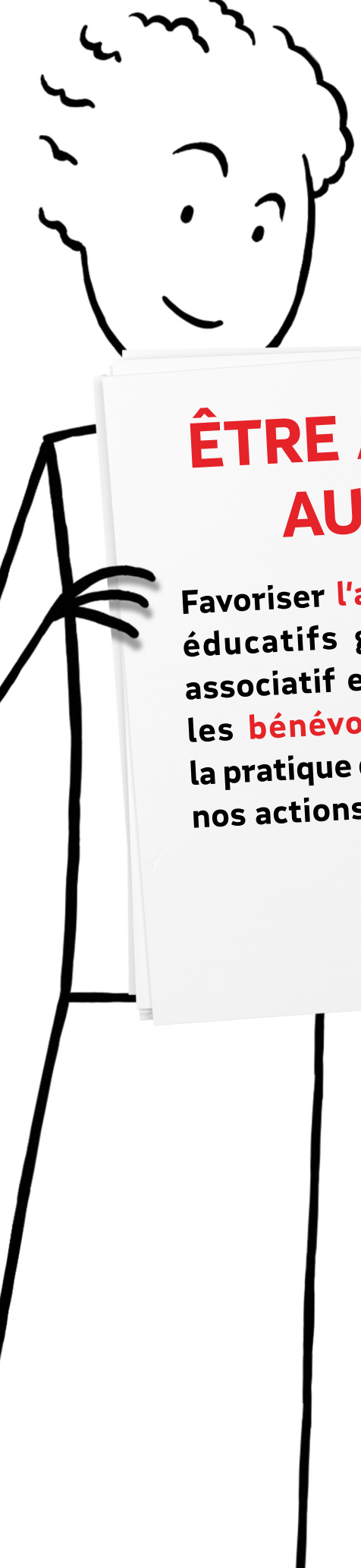
Elle appelle à tout faire d'ici l'élection en tant que citoyen-nes et militant-es et au moment de l'élection en tant qu'électrices et électeurs, pour que les politiques néolibérales visant notamment à réduire les services publics ou à les détruire et plus encore les projets d'extrême droite, soient battus.

ÉQUIPEMENTS

Un ouvrage remarquable et remarqué, un support efficace pour tous-tes les collègues désireux-ses de mener la lutte pour des équipements de qualité pour la réussite de nos élèves !

<https://lesite.snepfu.fr/mon-metier/equipements/les-referentiels-du-snep-fsu/reset-du-snep-fsu/>





ÊTRE ASSUREUR MILITANT AUJOURD'HUI C'EST :

Favoriser **l'accès à l'éducation** et proposer des outils éducatifs gratuits **pour tous**, soutenir le monde associatif et agir pour l'inclusion, accompagner tous les **bénévoles** et éducateurs qui rendent possible la pratique du sport, mettre **l'humain au cœur** de toutes nos actions et de tous nos choix.

#ChaqueActeCompte

www.chaqueactecompte.fr



assureur militant